



ADHÉSION ET LICENCE 2021-2022



N° de licence (si déjà licencié l'année dernière) :

À retourner à : Montdidier Athlétix – 10 Place Exeter - 80500 MONTDIDIER.

Ecrire en lettres majuscules - les champs marqués d'une astérisque doivent être complétés.

Mr Mme Melle

*NOM :

*Prénom :

*Né(e) le :

.. / .. / /

*Sexe :

F

M

F	M
---	---

*Adresse :

*Ville :

*Code Postal :

Téléphone fixe :

*Portable :

*e-mail :

* Date **d'émission** du certificat médical (voir modèle ci-joint) de moins de 3 mois au jour de la demande de licence ou formulaire FFA complété.

.. / .. / /

JE DEMANDE UNE LICENCE OU MON ADHÉSION AU CLUB :

Adultes : 16 ans et plus

Licence Compétition (FFA athlétisme, courses hors stade, cross, championnats FFA)	<input type="checkbox"/> 90 €
Licence Running (FFA course à pied mais pas d'athlétisme ni de championnats)	<input type="checkbox"/> 60 €
Adhésion Annuelle au club (sans licence)	<input type="checkbox"/> 45 €

L'adhésion annuelle au club nécessite quand même la fourniture d'un certificat médical datant de moins de 3 mois et portant obligatoirement la mention "à la pratique de l'athlétisme ou la course à pied en compétition" (à donner avec le dossier d'inscription).



Notes d'information :

1. *Nos licences sont prises auprès de la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) pour les adultes. La FFA est la fédération olympique reconnue par l'État. La licence « FFA Compétition » s'adresse seulement aux adhérents adultes souhaitant participer à des championnats FFA Départementaux et (sur qualification) Régionaux et Nationaux...). Sinon, prenez "FFA Running".*
2. *À partir de 100 euros, facilité de paiement en 4 fois. Remise de 5 euros sur présentation d'une carte d'étudiant.*
3. *Pour 4 licences au sein de la même famille (au moins 2 adultes et 2 enfants), la licence du plus jeune est offerte.*
4. *De par leur adhésion ou le maintien de leur adhésion, tous les membres du club (ou les parents ou le responsable légal pour un membre mineur) qui n'ont signé le règlement interne du club (ci-joint) l'acceptent de fait.*
5. *Les "Pass'Sport et Culture" du Conseil Général sont acceptés.*
6. *Si vous avez besoin d'une facture acquittée (pour un comité d'entreprise ou autre), veuillez-nous le signaler.*
7. *Si vous êtes habitant de Montdidier, n'hésitez pas à demander à Johanna une facture acquittée et à la présenter à la Mairie, une aide de 10€ vous sera remboursée sur votre licence ou adhésion annuelle au club.*
8. *Une nouvelle session fait son entrée tous les lundis à partir de septembre 2021 : cardio et renforcement musculaire, pour vous préparer au mieux physiquement.*
9. *Changement à partir de septembre : les cours de fractionné auront lieu tous les **jeudis à 18h30** (au lieu du mercredi).*

EQUIPEMENTS DU CLUB



Si vous souhaitez vous équiper aux couleurs du club, sachez qu'Audrey se charge des commandes de maillots adultes, pour les autres équipements, une vitrine avec tous les vêtements est disponible sur notre site www.montdidierathletix.fr . Le bon de commande sera à rendre à Johanna.



RÈGLEMENT INTERNE

Ce règlement interne, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Aout 2017, a été créé afin d'assurer le bon fonctionnement de l'association Montdidier Athlétix en facilitant l'inscription, l'entraînement et la participation aux compétitions de tous les athlètes et en promouvant une bonne ambiance au sein du club. De par leur adhésion ou le maintien de leur adhésion, tous les membres du club (ou les parents ou le responsable légal pour un membre mineur) qui n'ont signé ce règlement l'acceptent de fait.

Adhésions au club

1. L'adhésion au club n'est effective qu'après réception du dossier complet comprenant la fiche d'inscription remplie et signée (avec l'autorisation du représentant légal pour les mineurs) et l'original du certificat médical daté de moins de 3 mois au jour de la demande, spécifiant pratique de la course à pied et/ou de l'athlétisme avec la précision "y compris en compétition" (photocopies non-admises), un chèque bancaire à l'ordre de "Montdidier Athlétix" d'un montant correspondant à la cotisation annuelle, et le présent règlement accepté, daté et signé.
2. La licence F.F.A. sera directement envoyée à l'adresse mail du licencié. Le maillot du club est remis à chaque athlète qui le demande, au prix forfaitaire de 34 euros avec ou sans le prénom (délai de 5 semaines environ).

Entraînements

3. Lors des entraînements, une tenue adaptée (vêtements de sport et chaussures de sport) est obligatoire. Il faut une paire de chaussures dédiée pour l'entraînement à l'intérieur du gymnase. L'enfant changera de chaussures en arrivant dans le gymnase. Les enfants en tenue de ville ne seront pas acceptés : un jean n'est pas un vêtement de sport, les ballerines ne sont pas des chaussures de sport. Selon le temps, il faut prévoir une casquette ou un bonnet, des gants et une veste imperméable si l'entraînement a lieu dehors.
4. Si un athlète mineur est allergique ou asthmatique, il doit être muni de son traitement.
5. Les athlètes doivent être sur le lieu de l'entraînement (en tenue) cinq minutes avant l'heure officielle du début de l'entraînement (par exemple 18h25 pour 18h30). L'athlète saluera toutes les personnes présentes à son arrivée sur le lieu de l'entraînement et à son départ. Il est respectueux des infrastructures et des matériaux qui sont mis à sa disposition. Notamment, il ne monte pas dans les gradins du gymnase. Il est respectueux des entraîneurs et des encadrants et attentif à leurs conseils et à leurs instructions. L'athlète ne perturbera pas l'entraînement de ses camarades ou d'autres groupes. Une participation régulière aux entraînements est indispensable au progrès de l'athlète.
6. À la fin de l'entraînement, les parents ou le responsable d'un athlète mineur **doivent le récupérer au lieu de rassemblement.** En dehors des horaires officiels des séances et à l'extérieur de l'Espace Pasteur, l'athlète n'est pas sous la responsabilité du club. Les joggeurs prévoyant une sortie longue devront prendre leurs dispositions car le gymnase n'est plus accessible après 19h45.
7. J'autorise le club à utiliser toute images et tout document concernant mon enfant, à des fins strictes de promotion de l'athlète ou du club.



Pièces à joindre à la demande de licence ou d'adhésion :

1. **Pour une nouvelle licence ou adhésion annuelle : L'ORIGINAL DU CERTIFICAT MÉDICAL DE MOINS DE TROIS MOIS** précisant obligatoirement "la pratique de l'athlétisme ou la course à pied **en compétition**" ; photocopies non-admises mais faites-en pour vous !
2. LE PAIEMENT DU MONTANT CORRESPONDANT À LA DEMANDE (licence + maillots) à l'ordre de 'Montdidier Athlétix'.

Mode de paiement : chèque espèces

montant total : €

A :

Le :

 .. / .. / /

*Signature de l'adhérent (ou d'un parent ou d'un représentant légal pour les mineurs),
qui vaut acceptation également du règlement interne*



CRÉNEAUX D'ENTRAÎNEMENT (informations à garder)

!! Changement de créneaux pour cette nouvelle saison 2021-2022 !!

Les entrainements adultes (rdv sur le parking du gymnase Pasteur pour les séances de course à pied) :

- ✓ Lundi → 18h30 – 19h30 : Séance cardio et renforcement musculaire (gymnase Pasteur)
- ✓ Mardi → 18h30 – 19h30 : Séance endurance fondamentale en course à pied
- ✓ Mercredi → 18h30 – 19h15 : Séance cardio et renforcement musculaire (gymnase Pasteur)
- ✓ Jeudi → 18h30 – 19h30 : Entraînement fractionné (16 ans et +) sur la piste Pasteur
- ✓ Dimanche → 10h : sortie + ou – longue selon les niveaux

Le modèle ci-après est un modèle de certificat dont votre médecin pourrait s'inspirer. Si vous ne vous servez pas de ce modèle, sachez que la mention "... l'athlétisme ou la course à pied en compétition..." est obligatoire sur le certificat médical que vous devrez nous fournir.



Certificat Médical

pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-2-2 du Code du Sport

(Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running)

Je soussigné, Docteur : _____

Demeurant à : _____

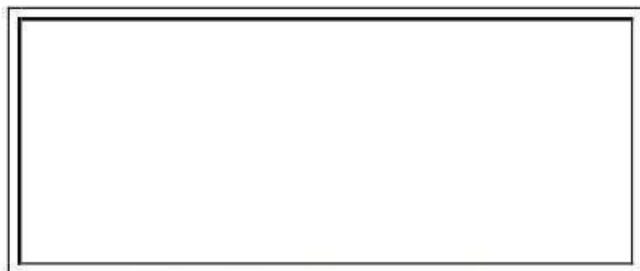
Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Melle : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Demeurant à : _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition.

Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____



Cachet du Médecin et Signature du médecin

Article 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :

Les personnes qui demandent une Licence, à l'exclusion des Non-pratiquants (licence Athlé Encadrement), doivent produire :

- o un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition pour les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running ainsi que pour le titre de participation Pass' running ;
- o un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme pour la licence Athlé Santé.

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de trois mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la Carte d'Adhérent.